

II

LEURS DEVOIRS

Les commissaires ont pour mission de faire observer avec honnêteté et intelligence la loi d'éducation. Ils doivent, entre bien d'autres obligations, construire des bâtiments scolaires conformes aux règles de la pédagogie et aux lois de l'hygiène ; enjoliver les alentours de l'école ; meubler la classe et en orner les murs, en vue des besoins de l'enfance et des nécessités de l'enseignement ; engager des instituteurs ou des institutrices compétents, les payer sans mesquinerie, les traiter avec égard, voir au chauffage, au balayage et au lavage des classes et non imposer cette charge au titulaire de l'école ; en un mot, les commissaires sont les mandataires et des pères de famille et de l'État.

Nous l'avons dit ailleurs, et nous ne saurions trop le répéter :

Les commissaires d'écoles qui remplissent les devoirs de leur charge avec générosité et patriotisme, comme ils font du bien à leur pays !

En dotant leur municipalité d'écoles primaires réellement efficaces, ils offrent à toute une génération des moyens d'instruction puissants et faciles.

En bâtissant des écoles confortables, dont le séjour sera agréable aux élèves, ils accomplissent un acte de justice envers l'enfance qui a droit aux prévenances des parents.

En pourvoyant chaque école d'un petit terrain entouré d'arbres et orné de plantes et de fleurs, ils inspirent aux enfants l'amour de la vie champêtre.

En confiant les écoles à des instituteurs et à des institutrices dignes de leur haute mission, et en ne reculant pas devant la dépense qu'il faut s'imposer pour s'assurer les services de telles personnes, ils contribuent de la manière la plus intelligente et la plus directe possible à procurer au peuple les bienfaits innombrables d'une bonne instruction primaire.

En visitant les classes, aux termes de la loi, et en distribuant des récompenses bien choisies, ils développent parmi les enfants un esprit d'émulation des plus louables.

Enfin, en faisant leur devoir, simplement leur devoir, les commissaires d'écoles acquièrent des titres nombreux à la reconnaissance de leurs concitoyens.

C.-J. MAGNAN